

• NOTRE MOYEN DE PRESSION ÉTAIT-IL ILLÉGAL ?

NOTRE MOYEN DE PRESSION ÉTAIT-IL ILLÉGAL ?

Selon l'interprétation échafaudée par la commission scolaire, il aurait été illégal pour les enseignants de prolonger la récréation ou le lunch de 10 minutes. **La réalité cependant est tout autre** : dans une décision datant de 2005, au sujet d'un moyen de pression identique au nôtre dans le secteur francophone (prolonger la récréation de 10 minutes), le **Conseil des services essentiels** rendait ce jugement, contre la **Fédération des commissions scolaires du Québec et le MELS** :

Ce moyen de pression n'est pas susceptible de porter préjudice au service d'éducation auquel les élèves ont droit.

Si le prolongement de la récréation de 10 minutes n'inquiétait pas le **Conseil des services essentiels**, pourquoi notre commission scolaire s'est-elle affolée à ce point ?

• PLAN D'ACTION : RÉACTION HYSTÉRIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

PLAN D'ACTION : RÉACTION HYSTÉRIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Voici la chronologie des événements :

- **24 mars 2010** : le plan d'action est adopté à 95% lors de l'assemblée générale spéciale.
- Le lendemain, le Syndicat informe la commission scolaire du prolongement de 10 minutes des récréations et de l'heure du lunch : la commission scolaire n'a aucune objection au prolongement des récréations ou de l'heure de lunch, à condition que les élèves soient surveillés, ce que notre plan d'action prévoit.
- **7 avril 2010** : premier jour du plan d'action : aucun incident n'est rapporté et tout s'est bien déroulé. La possibilité d'imposer des mesures contre les profs n'est pas évoquée par la commission scolaire.
- **13 avril 2010** : la commission scolaire change d'idée et revient sur sa parole : tout enseignant qui prend part au moyen de pression se verra imposer des mesures disciplinaires.
- **14 avril 2010** : deuxième jour du plan d'action.
- **16 avril 2010** : **150 enseignants** reçoivent une convocation pour une **rencontre disciplinaire**. Le syndicat recommande que le président accompagne les profs à ces rencontres : la convention collective donne le droit aux enseignants d'être accompagnés par un représentant syndical.
- **19 avril 2010** : tous les enseignants qui ont reçu une convocation demandent à leurs directions d'écoles que la rencontre soit reportée pour permettre au président d'être présent.
- **21 avril 2010** : troisième jour du plan d'action : le Syndicat recommande aux enseignants du primaire de prolonger la récréation *à l'intérieur des classes*, pour éviter l'escalade de mesures disciplinaires brandies contre les profs par la commission scolaire : lettres de réprimandes, coupes de salaire, accusations d'insubordination.
- **23 avril 2010** : la commission scolaire informe le Syndicat que les enseignants qui ne se présentent pas aux rencontres disciplinaires **seront accusés d'insubordination**.
- **28 avril 2010** : dernier jour du plan d'action. Aucune mesure disciplinaire n'est imposée contre les profs.

• MICHEL LA RUE HOSPITALISÉ

• MANIF SPONTANÉE À HERITAGE !

• LETTRES À LA COMMISSION SCOLAIRE

• ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

• CRÉATION D'UNE CLASSE SPÉCIALE À ST-MARY'S

• COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

• LE « FRAMEWORK »

• LEVÉE DE FONDS

La commission scolaire invoque la prétendue « illégalité » du moyen de pression comme justification à ses mesures de répression. Fait intéressant, selon la CSQ, aucune des 60 commissions scolaires du réseau francophone n'a eu recours aux mesures disciplinaires contre les enseignants sauf quelques rares exceptions. Cinq commissions scolaires sur neuf dans le réseau anglophone ont imposé des mesures disciplinaires contre leurs enseignants. 5 commissions scolaires sur 70 au Québec ont systématiquement imposé des mesures disciplinaires contre leurs profs, dont la commission scolaire Riverside.

MICHEL LA RUE HOSPITALISÉ

Le directeur des ressources humaines, Monsieur Michel La Rue, a dû être hospitalisé le **9 avril dernier** à cause d'un ACV. Aux dernières nouvelles, il se rétablissait assez rapidement, et devait quitter l'hôpital pour faire un séjour dans un centre de réadaptation. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et un retour en poste le plus vite possible! La commission scolaire a nommé Mme Wendy Bernier, par interim, aux commandes des ressources humaines.

MANIF SPONTANÉE À HERITAGE !

Le 26 avril dernier, une manifestation spontanée a eu lieu à Heritage : plus de 50 enseignants ont marché devant l'école, arborant les drapeaux bleus de l'APEQ.

LETTRES À LA COMMISSION SCOLAIRE

Les enseignants de 2 de nos écoles primaires ont envoyé des lettres à la commission scolaire pour protester contre la campagne de lettres d'avertissement.

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

À la toute dernière minute, le MELS a décidé de maintenir le financement pour les services aux élèves en difficulté, ce qui va permettre de maintenir 6 postes d'enseignants au primaire, et 6 au secondaire.

CRÉATION D'UNE CLASSE SPÉCIALE À ST-MARY'S

La commission scolaire a décidé unilatéralement de créer une classe fermée, composée d'élèves en sérieuses difficulté, sans consultation avec le Comité paritaire sur l'organisation des services aux élèves en difficulté. Le comité a été informé de cette décision à la réunion du 22 avril dernier. Le mandat de ce comité, pourtant clairement décrit dans la convention collective, n'a pas été respecté par la commission scolaire. Devrions-nous leur envoyer une lettre d'avertissement ?

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

À la réunion du 28 avril dernier, une proposition du syndicat de rembourser les frais de scolarité (soumis en retard) d'un enseignant a été refusée.

LE « FRAMEWORK »

La ministre Courchèsne l'a annoncé encore récemment : il y aura **de profonds changements dans les modalités d'évaluation des élèves** à l'automne. Si vous ne l'avez pas déjà fait, discutez de cette question au Conseil d'école pour demander un arrêt immédiat des travaux d'élaboration du « framework », ou cadre local d'évaluation. Sinon vous risquez de faire tout ce travail pour rien et de finir avec un document désuet et inutilisable à la rentrée : les changements promis sont une diminution de moitié (!) du nombre de compétences, la refonte de tous les critères d'évaluation et le retrait de l'obligation d'utiliser les Échelles de compétences dans le processus d'évaluation des élèves, ainsi que celle d'évaluer les compétences transversales.

LEVÉE DE FONDS

L'Association des femmes diplômées des universités - Rive Sud prépare sa vente annuelle de livres. Les profits seront versés en bourses d'études à des étudiantes de niveau CEGEP et universitaire. Nous apprécions des dons de livres à l'exception des condensés du Reader's Digest, des revues National Géographique et des manuels scolaires publiés avant 2005. Pour faire un don, appelez s.v.p. aux 450-672-1050 ou 450-672-6327

Michel Gagnon
Président

www.rtu-ser.ca